Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026004B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

Date de Convocation : 02/02/2026

Mise en ligne le 10/02/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 23
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 09 février à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme THÉBAULT, M. BRÉAL, M. DOUARD

POUVOIR : Mme THÉBAULT donne pouvoir à Mme MONHAROUL
M. BRÉAL donne pouvoir à M. RESTIF

SECRÉTAIRE : M. LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-004 – Commande publique – Chaufferie bois - Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

La commune de Retiers dispose d'un réseau de chaleur bois alimentant actuellement le Centre technique municipal et le bâtiment de la Mairie. Ce réseau a été mis en service en 2010 lors de l'installation d'une chaudière bois au Centre technique municipal.
Aujourd'hui, cette chaudière présente un état de fonctionnement très dégradé. Le réfractaire est fortement détérioré et la chaudière ne fonctionne plus au bois déchiqueté depuis 2019, ayant été contrainte de fonctionner aux granulés. Arrivée en fin de vie, elle nécessite un remplacement complet.

Par ailleurs, la commune envisage l'extension du réseau de chaleur existant reliant le Centre technique municipal au bâtiment de la Mairie, afin de raccorder le centre polyvalent situé à proximité immédiate de la chaufferie, actuellement chauffé à l'électricité. Les infrastructures nécessaires à ce raccordement avaient été anticipées dès 2010, avec la réalisation d'une liaison enterrée et la présence d'un regard à proximité du mur ouest du bâtiment.

Afin de mener à bien ce projet, la commune a contractualisé avec Thalem Ingénierie un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 25 100 € HT. Une prestation complémentaire d'un montant de 1 500 € HT lui a également été confiée afin d'intégrer une gestion technique du bâtiment (GTB) pour le pilotage de la nouvelle chaufferie bois.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026004B-DE

Après avoir réalisé le diagnostic de l'existant, Thalem Ingénierie a procédé à l'étude du remplacement de la chaufferie et des installations nécessaires, puis à la rédaction du dossier de consultation des entreprises.

Une première consultation, a été lancée via Mégalis le 18 juillet 2025 pour une remise des offres le 26 septembre lors de laquelle 2 offres ont été reçues.
Cette procédure a été déclarée sans suite conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique en raison d'une incohérence juridique constatée dans l'article 9.2 du règlement de consultation relatif au jugement des offres.

Une nouvelle consultation, a été publiée via Mégalis le 10 novembre 2025 pour une remise des offres le 05 décembre 2025.

Ce marché n'est pas alloti.

3 offres ont été remises via la plate-forme Mégalis.
Les offres reçues ont été classées selon les critères pondérés et énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

Prix des prestations : 70 points
Valeur technique : 30 points

Les sous-critères d'analyse de la valeur technique fixés dans le règlement de consultation (RC) sont les suivants :

- Méthodologie d'exécution du chantier, moyens humains et matériels affectés au chantier : 10 pts
- Proposition d'un planning des ouvrages optimisé, par tâche : 5 pts
- Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et les nuisances : 5 pts
- Références similaires de réhabilitation de chaufferie bois ou remplacement : 10 pts

Thalem Ingénierie a procédé à l'analyse des offres.
La commission Finances, réunie le 02 février dernier, a examiné ce rapport et propose à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer le contrat avec l'entreprise proposant l'offre la mieux-disante.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21
Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L 2123-1 et R2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée,
Considérant que la consultation s'est déroulée du 10 novembre 2025 au 05 décembre 2025, avec une publication de l'avis d'appel public à concurrence sur le profil acheteur de la commune de Retiers : Mégalis Bretagne
Considérant les offres reçues et l'analyse qui en a été faite, présentée en commission Finances, le 02 février 2026,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026004B-DE

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Décide de retenir l'entreprise mieux-disante, proposant l'offres la plus économiquement avantageuse :
RIHET située ZA la Touche à Bourg des Comptes (35890), pour un montant de 114 000€ HT soit 136 800€ TTC

Charge M. le Maire ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de cette délibération.

P.J. en annexe : le rapport d'analyse des offres – Chaufferie Bois

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry ARESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Denis LE VERGER